



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONTFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOisy-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

**Arrêté portant modification de l'arrêté n°2016-010 portant délégation de fonctions
à Monsieur Philippe DALLIER, 9^{ème} Vice-président**

Arrêté n° 2017-013

Le Président,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-9,

VU l'arrêté n°2016-010 portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe DALLIER, 9^{ème} Vice-président,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation aux vice-présidents et autres membres du Bureau,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de compléter les domaines dans lesquels il est donné délégation de signature au 9^{ème} Vice-président,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2016-010 est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DALLIER, 9^{ème} Vice-président, pour signer :

- Les certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,
- Les autorisations et refus de raccordement au réseau d'assainissement,
- Les procès-verbaux de réception de travaux pour des travaux relevant des compétences de l'Etablissement public territorial,
- Les avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme, lorsque ces avis relèvent des compétences de l'Etablissement public territorial. »

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressé.

Fait à Noisy le Grand, le 18 JAN. 2017

Le Président

Michel TEULET



Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire
du présent acte reçu en Préfecture le

18 JAN. 2017

Affiché - Notifié le

Le Directeur Général des Services
Guillaume CLEDIERE

Notification faite à l'intéressé le :
Spécimen de signature :